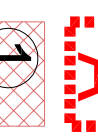
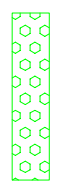


PLAN DE ZONAGE

COMMUNE

Échelle : 1:50000ème	PLU approuvé le 18 février 2008
Document initial le 16 février 2008	Document modifié le 16 février 2008
Document modifié le 27 août 2009	Document modifié le 27 août 2009
Revisions approuvées n° 1 et 2, révisées et approuvées le 20 février 2014	Le Maire, D. CHEVALIER :

Légende

-  Parcelle
Zonage et son identifiant
-  Emplacements réservés
-  Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de la L. 193-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
-  Maires et logements rénovés au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
-  Zone humide (recensement effectué dans le cadre du SAGE Maine)
-  Constructions inscrites au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme (soumises à permis de démolir)



Périphérie de ZAO



Protection des lagrains



Largeur de rue



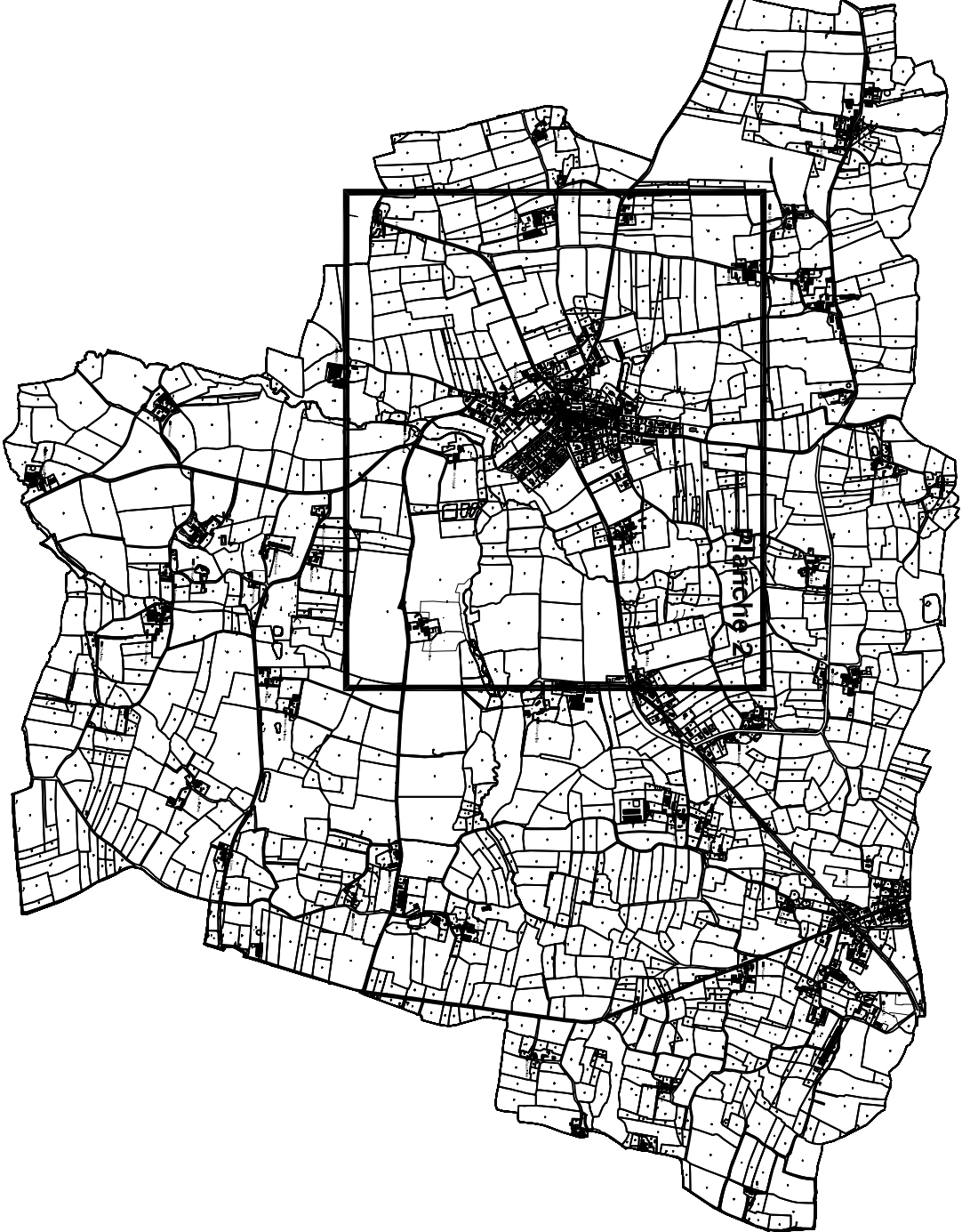
Constructions existantes qui n'appartiennent pas au lot cadastre au jour de l'approbation du PLU (l'implantation est donnée à titre indicatif)

Emplacements réservés

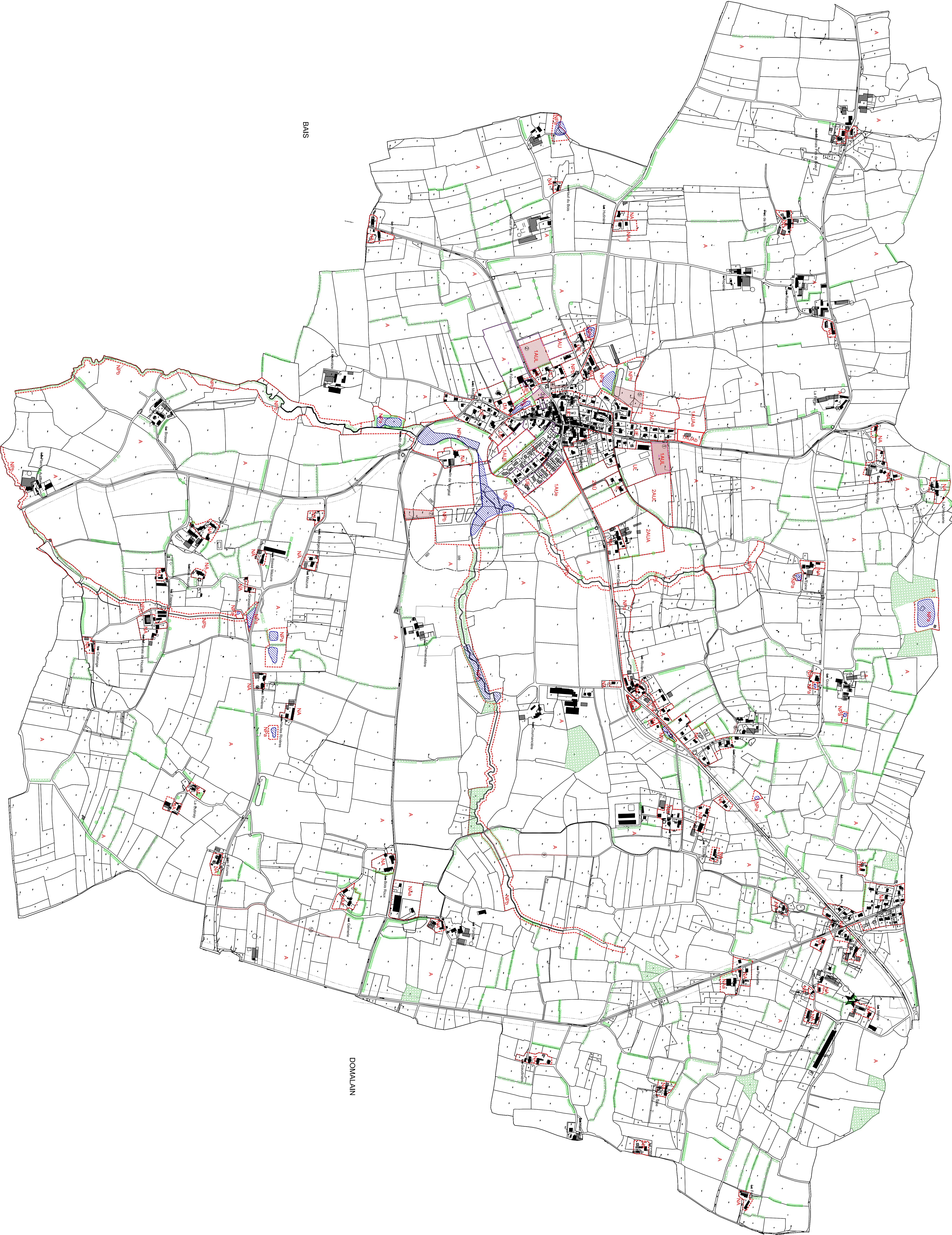
N°	NATURE	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Installation d'espaces de sports et de loisirs complémentaires aux équipements existants	Environ 2500 m²	Commune
2	Installation d'un espace de stationnement public au sein d'un parc existant	Environ 6000 m²	Commune
3	Aménagement d'un parc existant et création d'un nouveau parc	Environ 10000 m²	Commune
4	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
5	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
6	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
7	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
8	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
9	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune
10	Installation d'un espace public pour la culture et la détente	Environ 1000 m²	Commune

Le Droit de Préemption Urbain concerne l'ensemble des zones U, 1 AU et 2 AU.

Planche 1



TORCE



BAIS

DOMALAIN